

La souffrance au travail

Colloque organisé en partenariat avec l'Université de Poitiers

Date : Vendredi 9 décembre 2022 de 9h à 17h30

Lieu : Faculté de droit - 15 rue Sainte Opportune - Amphi Carbonnier - 86000 Poitiers

Pré-requis : être avocat, connaissances de base dans la matière ciblée / **Niveau :** 2

Programme :

8h30 Accueil des participants

9h00 Allocutions de bienvenue

9h15 Début des travaux

» Thème 1 : Qu'est-ce que la souffrance au travail ?

- Animatrice : **Rachel SAADA**, avocate, spécialiste en droit du travail et de la sécurité sociale
- Rapporteur : **Christophe DEJOURS**, psychiatre, Institut de psychodynamique du travail
- Intervenants :
 - **Thomas FAITY**, DRH, Centre de gestion 79
 - **Alexis CUKIER**, Maître de conférences, Université de Poitiers
 - **Loïc LEROUGE**, Directeur de recherches, CNRS / Université de Bordeaux

» Thème 2 : Quels sont les facteurs de la souffrance au travail ?

- Animatrice : **Rachel SAADA**, avocate, spécialiste en droit du travail et de la sécurité sociale
- Rapporteuse : **Marie PEZÉ**, psychologue, psychanalyste
- Intervenants :
 - **Jean-Christophe VUATTOUX**, Maître de conférences, Université de Poitiers
 - **Delphine CROIZAT-VILATTE** et **Lydia COUEDEL**, Carsat Centre-Ouest
 - **Franck HÉAS**, Professeur de droit privé, Université de Nantes

12h30 - 14h30 Pause déjeuner



14h30 Reprise des travaux

➤ Thème 3 : Comment prévenir la souffrance au travail ?

- Animateur : **Yvon MIOSSEC**, psychologue du travail, Maître de conférences, CNAM
- Rapporteur : **Pierre-Yves VERKINDT**, professeur émérite, Université Paris I
- Intervenants :
 - **Patrick BOUET**, Association Psyc et Poc
 - **Maxime CHACUN**, DRH, Association Mélioris
 - **Delphine CROIZAT-VILATTE** et **Lydia COUEDEL**, Carsat Centre-Ouest

➤ Thème 4 : Comment remédier à la souffrance au travail ?

- Animateur : **Yvon MIOSSEC**, psychologue du travail, Maître de conférences, CNAM
- Rapporteuse : **Nathalie BARREAU**, médiatrice, Entre-Liens
- Intervenants :
 - **Agnès CITTADINI**, avocate, représentante de parties civiles au procès France Télécom
 - **Jean-Christophe VUATTOUX**, Maître de conférences, Université de Poitiers
 - **Patrick BOUET**, Association Psyc et Poc
 - **Arnaud BARILLET**, Aract Nouvelle-Aquitaine

17h30 Fin des travaux

➤ **Modalités d'évaluation finale** : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 160€ la journée de formation (hors abonnement) et 80€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2021 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOEA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.